

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Végétalisation des lycées appartenant au patrimoine régional »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 25 juin 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : X / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : J300 - Investir dans les lycées

Exposé des motifs :

Les récents épisodes de vagues de chaleurs qui ont touché la France souligne encore un peu plus l'urgence à agir face à l'ampleur du dérèglement climatique.

Dans ce contexte, la création et la généralisation d'îlots de fraîcheur au sein des lieux de vie constituent désormais une priorité afin de garantir des conditions de vie adaptées aux évolutions climatiques. C'est dans cet esprit que notre groupe avait présenté, lors de la session du Conseil régional de juin 2022, un vœu visant à créer un dispositif de soutien à la végétalisation des cours des lycées.

Bien que cette proposition ait alors été rejetée par la majorité régionale, force est de constater qu'elle a depuis été reprise. En effet, en juillet dernier, la Région a annoncé dans sa Stratégie d'Investissement des Lycées (SIL), un investissement de 360 millions d'euros d'ici à 2030 afin de mener des travaux d'adaptation dans les lycées, comprenant notamment une politique ambitieuse d'isolation des bâtiments, une optimisation de la gestion de l'eau ainsi que la végétalisation des cours et des espaces extérieurs.

Si cette annonce constitue une avancée positive, aucune précision n'a toutefois été apportée à ce jour concernant les montants spécifiquement consacrés aux projets de végétalisation des cours. Les rapports soumis au vote lors de la session consacrée au budget primitif 2026 mentionnent la réalisation de neuf mini-forêts ainsi que l'étude de deux projets supplémentaires pour l'année 2026, mais aucune trajectoire ni feuille de route claire n'est définie à l'horizon 2030.

La seule indication budgétaire disponible pour 2026 concerne l'inscription de 2,5 millions d'euros en crédits de paiement d'investissement et de 1,25 millions d'euros en crédits de paiement de fonctionnement destinés au plan d'entretien et de maintenance des établissements, incluant notamment des travaux de végétalisation des cours.

Afin d'engager une politique volontariste de végétalisation à destination des lycées appartenant au patrimoine régional, il apparaît nécessaire d'inscrire une enveloppe budgétaire dédiée spécifiquement à ces projets. À défaut, les annonces formulées en la matière risquent de demeurer insuffisantes au regard des enjeux.

À titre de comparaison, une expérimentation menée par la Région Centre-Val de Loire en 2023 a permis la désimperméabilisation et la végétalisation de cinq établissements pour un coût total d'un million d'euros. Sur la base de ce ratio, la végétalisation de l'ensemble des 116 lycées appartenant au patrimoine régional, cela représenterait un besoin d'investissement estimé à 23,2 millions d'euros. Une somme qui, répartie sur 5 ans, représente un investissement de 4,64 millions d'euros par an.

Aussi, le groupe l'Ecologie Ensemble propose :

Dans le rapport J300 - Investir dans les lycées, dans le paragraphe suivant :

1. AFFECTATIONS

Le plan d'actions 2026 se construit autour des trois enjeux majeurs de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2025-2030 :

- la réduction de l'empreinte écologique,
- des lycées mieux entretenus, plus sûrs et accessibles,
- la modernisation et l'adaptation aux nouvelles pédagogies et formations professionnelles en concertation avec les acteurs éducatifs du territoire.

Il intègre la poursuite des opérations déjà engagées et des opérations nouvelles.

Dans ce cadre, une autorisation de programme de 8 505 000 € est affectée pour la mise en œuvre d'une partie des opérations prévues. Ces affectations concernent à la fois de nouvelles opérations, mais aussi des opérations déjà engagées

D'ajouter comme suit :

Dans le cadre du plan d'action 2026, et afin de répondre à l'objectif fixé de réduire l'impact écologique des lycées, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme complémentaire de 4 640 000 € afin de mener à bien l'objectif de la végétalisation de l'ensemble des lycées appartenant au patrimoine régional d'ici 2030.

Dans le délibéré, ajouter :

D'APPROUVER l'inscription au budget supplémentaire 2026 d'une dotation complémentaire de 4 640 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° J201 : « J300 - Investir dans les lycées ».



Claire Schweitzer
Conseillère régionale



Franck Nicolon
Conseiller régional